



SITE INTERNET : [www.lsfh.ca](http://www.lsfh.ca)

## [Charte Officielle de la LSFH](#)

### **TABLE DES MATIÈRES**

- [1- Obligation de la ligue](#)
- [2- Obligation d'un directeur général](#)
- [3- Obligation du comité exécutif](#)
- [4- Échange équipe pour une tutelle](#)
- [5- Horaire des simulations](#)
- [6- Alignement de votre formation](#)
- [7- Composition d'une concession](#)
- [8- 2<sup>e</sup> gardien pro et club école](#)
- [9- Salaire](#)
- [10- Masse salariale](#)
- [11- Extensions contrat](#)
- [12- Ballotage](#)
- [13- Ballotage Présaison](#)
- [14- Ballotage de saison](#)
- [15- Mouvement de joueur](#)
- [16- Rachat d'un joueur](#)
- [17- Les Cotes](#)
- [18- Transaction](#)
- [19- Repêchage des recrues](#)
- [20- Prospect](#)
- [21- Agent libre avec restriction \(RFA\)](#)
- [22- Agent libre sans restriction \(UFA\)](#)
- [23- Cotisation et confirmation](#)
- [24- Budget saison active](#)

### **Commissaire de la ligue**

Éric Hénault (CLB)

### **Comité de la Ligue LSFH Comité Red Flag LSFH**

Éric Hénault (CLB)

Jean-Luc Aluisi (DET)

Mario Mongrain (MTL) Hugo Vincent (NYR)

Francois Grimard (PHI) Francis Larocque (ANA)

Darren Mongrain (CGY)

William Hénault (LA)

Éric Latulippe (WIN)

## **1-Obligation de la ligue**

- a) La LSFH est une ligue de hockey simulé à but non-lucratif, qui se veut la plus réaliste possible en comparaison avec la Ligue Nationale de Hockey (NHL).
- b) Notre objectif est de créer une ligue ayant comme objectif principal de nous faire suivre les talents actuels dans la LNH et surtout de nous faire découvrir les talents de demain, pour ainsi se bâtir la meilleure concession possible dans la LSFH. Le tout en créant une atmosphère de camaraderie, transparence, et de RESPECT.
- c) Les matchs eux sont simulés par un logiciel informatique nommé STHS SIMULATEUR.

## **2-Obligation d'un directeur général**

- a) La participation active de tous les Directeurs Généraux est très importante au bon fonctionnement de la ligue. Donc, chacun devra démontrer un intérêt réel pour la ligue soit, en participant aux différentes activités (comité, journal, articles, etc.) ou soit, simplement en participant aux réunions prévues par la ligue.
- b) Il est aussi essentiel de la part des Directeurs Généraux de garder contact avec les autres D.G. en répondant à tous leurs courriels concernant la ligue que ce soit pour une nouvelle, une offre de transaction ou simplement un message de salutation de la part d'un confrère. Un Directeur devra être présent (Connecté) régulièrement. Afin que celui-ci réponde aux messages que les autres directeurs lui ont envoyé et également préparer ses trios de sa formation régulièrement. Ceci en gardant l'esprit de camaraderies et de RESPECT.
- c) Un des objectifs de la LSFH est de s'amuser en se mettant dans la peau d'un Directeur Général de la LNH et pour y arriver, il est nécessaire de suivre les règles les plus élémentaires de courtoisie. Soyez amical en tout temps. Ne parlez pas contre la ligue, contre les différents comités ou contre tout autre Directeur Général. Une réponse aux courriels de vos confrères est primordiale, même s'il s'agit d'une offre de transaction qui vous paraît grotesque, vous contribuerez ainsi au bon fonctionnement de la ligue.
- d) Le directeur général est responsable de mettre la meilleure équipe possible sur la glace en tout temps. Il pourrait avoir des sanctions sévères advenant un directeur pris par défaut de faire exprès de perdre en vue de gagner la loterie ou de nuire à la LSFH.
- e) Chaque Directeur Général doit posséder une adresse courriel électronique personnel. Et devra s'inscrire sur application choisi par le comité pour le chat room de la ligue.
- f) Un non-RESPECT d'une obligation d'un DG pourrait amener à une expulsion de la LSFH.

## **3-Obligation du comité exécutif**

- a) Chaque nouveau Directeur Général sera sélectionné par les membres du comité exécutif.
- b) La ligue se doit combler les postes des équipes sous tutelle. Dans un délai raisonnable selon l'intérêt et la disponibilité des personnes s'ayant manifesté. Toute tutelle sera gérée par le comité de la ligue et/ou par un directeur nommé par le comité, afin de ne pas laisser l'équipe perdre du tonus pour l'équilibre et le bien de la ligue.
- c) Le comité pourrait prendre décision pour redorer image d'une équipe plus faible afin de tenir un balancement dans la LSFH. Les UFA et les équipes tutelles pourraient servir de banque pour un re balancement mineur jusqu'à satisfaction du comité.
- d) Un règlement pourrait être changé au cours d'une saison si le comité ou le commissaire en juge nécessaire.
- e) La liste des règlements sera révisée à chaque entre saison par le comité.

## **4-Échange d'équipe pour une tutelle**

- a) Si un DG désire déménager dans une autre ville sous tutelle, il devra faire la demande au commissaire. La demande sera analysée et une décision sera prise. Aucun Échange de concession sera accepté advenant un actif désirait échanger d'équipe. Pour ceci le dg devra démissionner de son poste et retomber dans la liste d'attente pour être à nouveau DG dans la LSFH. Il devra aussi être sélectionné par le comité.

## **5-Horaire des simulations**

- a) L'horaire de simulation établi est entre 16h00 et 18h00 chaque jour. Le commissaire vous avisera de tout changement d'horaire de simulation advenant un inconfort.

## **6-Alignement de votre formation**

- a) Chaque Directeur Général devra envoyer leur alignement avant 16h00 (simulation) pour la journée de sa partie. Les envois trio se font par le client STSH ou par le site dans la section webclient.
- b) Lors de l'envoi des trios un minimum de joueur par position est requis : Comprenant minimum 20 joueurs. (3 Centres/3 Ailiers Gauches/3 Ailiers Droits/6 Défenseurs et 2 Gardiens)

## **7-Composition d'une concession**

- a) Chaque concession est constituée d'une formation professionnelle (Pro) et d'une formation mineure (École).
- b) Le nombre minimum de joueurs pour une concession est de 46, son maximum est de 55. Dans le minimum comme dans le maximum chaque concession doit avoir obligatoirement 5 gardiens de but.
- c) La formation Pro doit avoir un minimum de 20 joueurs incluant 2 gardiens de but et un maximum de 23 joueurs.
- d) La formation École est limitée de 23 à 37 joueurs selon le nombre de contrat octroyé par la formation.
- e) Chacune des concessions doit obligatoirement habillés un minimum de 12 attaquants, 6 défenseurs et de 2 gardiens de but dans chacune de ses formations PRO et ÉCOLE.
- f) Advenant un non conforme de son alignement, le commissaire sélectionnera la fonction "auto line" sur la formation en défaut avant sa simulation et le directeur devra subir les conséquences s'il a lieu. En aucun cas la ligue sera tenue responsable de la perte d'un joueur.
- g) Les deux gardiens de but dans la formation Pro devront être les deux meilleurs de la concession. Le 3e gardien s'il y a lieu peut être n'importe lequel du reste de la formation.

## **8-2<sup>e</sup> gardien pro et club école**

- a) Le 2<sup>e</sup> gardien de but de la formation professionnelle ainsi que la formation école devra jouer un minimum de 1080 minutes avant la fin de la saison. SVP ceci simplifie le travail du commissaire.
- b) S'il n'a pas joué ses 1080 minutes la formation fautive ce verra jouer la première ronde des séries avec son gardien numéro 2 (Ceci pour la ronde complète). Ainsi voir son meilleur joueur suspendu pour la totalité de la première ronde.
- c) Si le gardien #2 après avoir joué la première ronde des séries n'a toujours pas les minutes requise la suspension sera doubler (C'est-à-dire il restera dans les filets pour la seconde ronde et les deux meilleurs joueurs seront suspendus pour la totalité de la ronde).
- d) Pour les équipes qui ne serait pas en série la différentielle de minutes joués par son 2<sup>e</sup> gardien sera additionné à celui de l'an prochain. Et devra commencer par son 2<sup>e</sup> gardien la saison suivante pour écouler le nombre de minutes non joués de la saison précédente.

## **9-Salaire**

- a) Le salaire de la LSFH suivra ceux de la NHL. (Référence Capfriendly AVV cap hit salarial.)
- b) Les années de salaire de la LSFH seront un an arriére de ceux de la NHL.

## **10-Masse salariale**

- a) Pour la masse salariale la LSFH adoptera selon le plafond et le plancher salarial établi par ceux de la LNH.
- b) Pour la saison 2023-2024 le plafond sera de \$82,5 millions et le plancher sera \$60,5 millions pour le pro et le plafond pour le club école ne sera pas limité.
- c) Si durant la saison, la formation dépasse le plafond où plancher salarial (pro), elle aura 48 heures pour redescendre sous la barre ou égale au plafond imposé, dans le cas où elle ne réussit pas à s'y conformer dans le délai accordé, le meilleur joueur de la concession (Pro) ainsi que le gardien #1 de la concession (Pro) seront suspendu jusqu'à ce que la concession soit conforme au règlement.
- d) Dans entre saison, soit le lendemain de la finale de la coupe LSFH jusqu'au début saison suivante, une équipe aura le droit de dépasser sa masse salariale. Mais devra respecter sa masse dès la fin du ballottage de la présaison. Ceci est une obligation (non une proposition), toute équipe fautive recevra un avis de si conformer OBLIGATOIREMENT via ballottage seulement. Le non-respect de cette règle pourrait ce voir très critique pour son DG.
- e) Tout joueur ayant une condition de moins 70 ne sera pas comptabilisé sur la masse salariale. (LTIR) Advenant un joueur ayant sous cette condition l'équipe devra ajuster sa masse si elle tombe sous dans les délais requis de 48h. Des sanctions pourraient suivre une équipe fautive.
- f) Un joueur qui est sous contrat dans la NHL, mais qu'il n'est pas éligible aux cotes de la LSFH sera considéré comme (LTIR). Ce joueur sera dans vos prospects avec mention LTIR. Ne sera pas comptabiliser sur votre masse salariale. Et ne comptera pas pour un contrat. Sauf si reviens au jeu par miracle vous allez devoir vous ajuster. (Cas : Carey Price ou Shea Weber)

## **11-Extensions contrat**

- a) Joueur de 18 à 27 ans AVEC le statu RFA. Qui voit son contrat prolonger dans la NHL avant le 1<sup>er</sup> décembre de la saison en cours, se verra automatiquement prolonger dans la LSFH.
- b) Joueur de 28 ans et plus AVEC le statu UFA. Qui voit son contrat prolonger avant l'échéance de son contrat se verra prolonger automatiquement avec sa formation LSFH.
- c) Joueur de 28 ans et plus AVEC le statu UFA. Qui voit son contrat prolonger après l'échéance de son contrat. Advenant qu'il soit prolongé avant le délais accordés à l'ouverture des agents libres (UFA's NHL) le 3<sup>er</sup> juillet @ 0h00 se verra prolonger automatiquement avec sa formation LSFH. Dans le cas contraire il testera le marché des joueurs autonomes de la LSFH.
- d) Si un joueur ne signe pas de prolongation de contrat dans la NHL. Mais qu'il est quand même éligible aux cotes dans la LSFH. Ce joueur sera disponible pour une signature d'une saison à son ancien salaire NHL.
- e) Un Prospect recevra son salaire selon la référence CapfriendlyAVV dès que ce dernier reçoit des côtes dans le simulateur.

## **12-Ballottage**

Les exempté du ballottage :

- a) Sont tous les joueurs de 24 ans et moins ayant joué moins de 25 matchs durant la saison dans la LSFH.
- b) Sont tous les gardiens de 26 ans et moins ayant joué moins de 10 matchs durant la saison dans la LSFH.

Les non-exemptés du ballottage :

- c) Sont tous les joueurs de 24 ans et moins ayant joué 25 matchs et plus durant la saison dans la LSFH.
- d) Sont tous les gardiens de 26 ans et moins ayant joué 10 matchs durant la saison dans la LSFH.
- e) Sont tous les joueurs de 25 ans et plus et tous les gardiens de 27 ans et plus.

Les réclamés :

- f) Tout joueur ou gardien réclamé au ballottage sera envoyer dans la formation professionnelle qui l'a sélectionné et si l'équipe qui le réclame l'envoi aux mineures ont réapplique le règlement du ballottage.
- g) La règle du ballottage entre en vigueur au début saison et ce jusqu'à la fin de la saison.

Après la date limite des transactions :

- h) Aucun joueur ne peut descendre à son équipe école sans passer par le ballottage, peu importe l'âge ou l'overall du joueur.

### **13-Ballotage Présaison**

- a) Après le dernier match présaison tous les joueurs de chaque concession se retrouveront dans la formation professionnelle, les Directeurs Généraux auront 1 à 3 jours pour sélectionner leur formation professionnelle, ainsi tous les joueurs qui seront retranchés de la formation professionnelle seront envoyés à leur formation mineure respective en respectant la règles du ballottage.
- b) Tout joueur de 24 ans et moins peuvent être rétrograder dans leur club école sans passer par le ballottage. Sauf si ce joueur à jouer plus de 82 matchs NHL.
- c) Tout gardien de 26 ans et moins peuvent rétrograder dans leur club école sans passer par le ballottage. Sauf si ce gardien à jouer plus de 55 matchs NHL.
- d) Les joueurs et gardiens non-exempté au ballottage peu importe âge avec un overall de 64 et moins, 72 et moins pour les gardiens peu importe âge sera envoyé directement dans la formation école sans passer par le ballottage.
- e) Chaque DG fera parvenir au commissaire une liste des joueurs qu'il désire signer au ballottage présaison, à la suite de la réception des listes le commissaire attirera les joueurs aux équipes en fonction du classement. Une équipe ne pourra pas perdre plus de 5 joueurs.
- f) Lorsqu'une équipe réclament un joueur celle-ci sera classer en dernière position ainsi de suite.

### **14-Ballotage de saison**

- a) Tout joueur exempt du ballottage qui se voit rétrograder par leur formation pro. Prendra la direction du club école.
- b) Lorsqu'une formation veut réclamer un joueur, elle en fait la demande via au commissaire, à la fin de la période de 48 heures la formation avec le moins de points au classement général (31 à 1) recevra le joueur.
- c) Si le joueur est réclamé avant le 16e match de la saison régulière, le classement du dernier repêchage sera en vigueur.
- d) Si le joueur est réclamé après le 16e match de la saison régulière, le classement de la présente saison sera en vigueur.
- e) Si un joueur n'est pas réclamé dans les 48 heures, il sera alors placé dans la formation mineure de la formation qui l'a soumise au ballottage.

### **15-Mouvement de joueur**

- a) Tout mouvement de joueurs d'une concession qui passe d'une formation professionnelle à une formation club école ou vice versa doit être fait via le logiciel STHS ou par index, ainsi tous joueurs rétrogradés dans la formation devront être soumis au règlement du ballottage s'il y a lieu.
- b) Aucun joueur d'attaque ne pourra jouer à la position de défenseur à 5 contre 5, le seul temps ou un joueur d'attaque pourra jouer à la position de défenseur sera sur les avantages numériques de son équipe. Aucun défenseur ne pourra jouer à la position de joueur d'attaque en AUCUN cas.
- c) Si vous pouvez changer ou ajouter une position à votre joueur. Référence doivent être fournie pour ce faire. Envoyez-moi un message indiquant la position ou les positions du joueur ainsi que la référence qui si réfère.

### **16-Rachat d'un joueur**

- a) Une équipe pourrait se faire valoir d'un rachat de contrat gratuitement sur un joueur ou gardien de sa concession lors de période alloué pour les rachats (1 par équipe). Ce joueur qui se voie être racheter par son équipe sera retourner dans les agents libres si qualifié à recevoir des côtes sinon il sera retiré de la base de données. Aucun rachat ne sera accepté en dehors de la période des rachats contrat fixé par la LSFH.
- b) Chaque équipe possède un droit de refus à la suite d'une signature d'un joueur UFA. Équipe qui refuse la signature d'un de ses UFA peut décider de le libérer gratuitement. Ce joueur prendra direction des agents libre sans restriction. Ce droit peut être utiliser à la suite d'une signature et non en rachat d'un joueur.

### **17-Les Cotes**

- a) Les côtes des joueurs seront selon le fichier que le comité exécutif choisira pour la prochaine saison. Pour la saison 2023-2024 Rating Pack ADS basé sur deux saisons.
- b) Pour être éligible à jouer dans la LSFH un joueur devra avoir des cotes selon le fichier choisi par le comité. Tout joueur n'ayant pas de côtes sera retirer de la liste. Un joueur qui ne reçoit pas de côte mais est sous contrat sera renvoyer aux prospects de l'équipe si âgé de moins 25 ans, si plus de 25 ans il sera également dans les prospects de l'équipe mais avec une cotation LTIR jusqu'à la fin de son contrat actuel.
- c) Un joueur blessé recevra une cote selon le fichier mais devra avoir joué un minimum de 30 parties lors des deux dernières saisons.
- d) Pour recevoir des cotes dans la LSFH, tout joueur devront avoir joué un minimum d'une partie la saison avant, et de 30 parties sur les deux saisons avant pour un cas de blessure.

### **18-Transaction**

- a) Un Directeur Général peut transiger des joueurs, prospects et/ou des choix au repêchage (année en cours et année suivante). Choix repêchage deux ans seulement.
- b) La période de transaction débute au lendemain du dernier match des séries éliminatoires jusqu'à la date limite des transactions établie par la NHL. En cas d'exception le comité pourrait changer la date avec un avis à tous.
- c) Lorsque que 2 DG s'attendent sur une offre de transactions, un des 2DG envoie l'offre sur le site dans section transaction et le second DG accepte ou refuse l'offre. Une offre accepterait être accepter par le commissaire. Si le commissaire suspect un non conforme de la transaction un RED FLAG sera levée et la transaction sera envoyer au comité RED FLAG qui eux décideront si la transaction est acceptée où Refuser à la suite de ceci le commissaire rendra la réponse. Délai de (24h).
- d) Une transaction pourrait se voir refuser si une des deux équipes ne respecte pas l'OVERALL fixer minimum pour chaque club pro de 74 OVERALL, dans le cas inverse le commissaire refusera la transaction entre les équipes. Ou par suite de la transaction une des 2 équipes impliqués ne respecte pas le plancher ou le plafond salariale.
- e) Chaque concession aura le droit de faire un maximum de 20 transactions par saison excluant 48 heures avant la date limite des transactions et 48 heures avant le repêchage amateur.
- f) Toute considération future impliqués dans une transaction sera transférée à l'équipes à la fin des séries éliminatoire de la présente saison.

## **19-Repêchage des recrues**

- a) La date du repêchage annuel sera annoncée au cours de la saison régulière. Vérifier le calendrier des activités de la ligue LSFH.
- b) L'ordre du repêchage annuel de la ligue sera établi selon le tirage de la loterie pour les équipes non participantes aux séries éliminatoires (1ere ronde seulement) et pour ronde 2-7 ordre inversé du classement saison régulière précédente. Pour les équipes participantes aux séries éliminatoires 16 à 31, leur rang de sélection aux repêchages dépend de leur élimination en série. Les équipes terminant champions de leurs divisions choisiront entre 25<sup>e</sup>-28<sup>e</sup> rangs selon leur classement durant la saison. Les finalistes de conférence eux choisiront 29<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> selon leur classement durant la saison. Et le finaliste de la finale et le champion de la finale choisiront respectivement 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> rang du prochain repêchage.
- c) Seuls les joueurs qui ont été repêché dans la Ligue Nationale de Hockey de l'année en cours, seront disponible au repêchage de la LSFH.
- d) Un directeur qui n'est pas présent sur les lieux, sur zoom/chat ou bien qui n'a pas fourni de liste lors du repêchage se verra sélection le joueur le mieux coté disponible de la liste du site hockeydb draft. Et tout directeur non présent n'ayant pas fourni de liste se verra sélection le dernier joueur de la ronde disponible lors que tous les choix de la ronde active seront faits.
- e) La loterie sera effectuée avant la finale des séries éliminatoires de la LSFH. Et le simulateur que la LSFH utilisera sera tankathonhl draft simulator.
- f) Une équipe ne pourra pas repêcher au 1<sup>er</sup> rang plus de deux années consécutives.

## **20-Prospect**

- a) Un prospect dans la LSFH est un joueur qui a été repêché dans la Ligue Nationale de Hockey.
- b) Pour être éligible à un contrat le prospect devra avoir des cotes selon fichier des joueurs. La signature se fera selon le salaire NHL de ce joueur. (RéférenceCapfriendly AVV)
- c) À la suite du repêchage tous les prospects se retrouveront dans la section prospect dans la charte de profondeur de leur formation respective. Avec son rang sélection et année repêcher dans la LSFH.
- d) Tous les prospects seront dans la charte de l'équipe qui l'a repêché jusqu'à concurrence de 5 ans. Après il seront retirer et libre comme l'air advenant un retour dans la NHL. Donc un joueur repêcher en juin 2018 pourrait rester jusqu'en 2023. Si celui-ci n'a pas signer de contrat à la fin des séries éliminatoires 2023, il sera retiré.

## **21- Agent libre avec restriction (RFA)**

- a) Tout joueur RFA qui se voit prolongée NHL seront également prolongée LSFH avec la même condition salariale que son contrat signé NHL.
- b) Tout joueur RFA qui se voit ne pas être prolongée NHL mais ayant des côtes encore pour une saison LSFH seront prolongée LSFH à son ancien salaire NHL + 25 % pour une saison.
- c) Un joueur RFA de 24 ans et moins qui n'a plus de cotes pour jouer dans la LSFH retournera dans la banque de son équipe (Prospect). À l'âge de 25 ans si toujours sans cotes seront retirer de la base.

## **22- Agent libre sans restriction (UFA)**

- a) Tout joueur UFA qui se voit prolongée son contrat NHL avant la limite de 48 heures après l'ouverture des agent libre (UFA) de la NHL. Seront prolongée automatiquement dans la LSFH au même titre que la NHL.
- b) Tout joueur UFA n'ayant pas signé une prolongation de contrat NHL avant la limite de 48 heures après l'ouverture des agents libre (UFA) de la NHL (approx : le 3 juillet 0h00). Seront considéré comme joueur testant le marché de l'autonomie.
- c) À l'ouverture des agents libre sans restriction (UFA) de la LSFH, si une équipe intéresser à un joueur (UFA) pourra envoyer une offre (en jetons ufa) à ce dit joueur (Via message au commissaire).
- d) Offre salariale sera celle que le joueur a reçu dans la NHL (Ref : Capfriendly AVV).
- e) Tout joueur dans LSFH qui ne reçoit aucune offre de prolongation dans la NHL. Lors de l'ouverture des UFA de la LSFH, ce joueur pourrait être prolongé dans la LSFH à son ancien salaire NHL. Pour un an maximum.
- f) Chaque équipe a un droit conservation par saison pour garder un joueur UFA signer après 48h l'ouverture des agents libre sans compensation (UFA). Ce droit est non-échangeable.

## **Ronde des UFA& jetons UFA**

Les jetons UFA :

- a) Chaque équipe recevront 30 jetons UFA à chaque saison.
- b) Un boni sera attribué à chaque équipe pour masse salarial à la date limite des transactions.  
Masse salariale – 77.0m à 82.5 recevront 5 pts de boni  
Masse salariale – 71.4m à 76.9m recevront 10 pts de boni  
Masse salariale – 65.8m à 71.3m recevront 15 pts de boni  
Masse salariale – 60.5m à 65.7m recevront 20 pts de boni
- c) Un boni pour les séries sera attribué pour chaque équipe.  
Équipe exclus des séries recevront – 15 pts de boni  
Équipe éliminée en 1ere ronde des séries – 10 pts de boni  
Équipe éliminée en 2<sup>e</sup> ronde des séries – 10 pts de boni  
Équipe éliminée en 3<sup>e</sup> ronde des séries – 5 pts de boni  
Équipe finaliste et championne – aucun boni
- d) Les jetons ne sont pas échangeables et non sont pas cumulatif.

3 rondes primaire de signatures des UFA :

- a) Une période sera accordée pour chacune des rondes afin que vous puissiez envoyer vos offres.
- b) Offre minimale est 1 jeton et le maximum est selon votre stratégie mais ne peut dépasser le nombre de jetons que vous avez ou qui vous reste à la suite de votre première offre ainsi de suite.
- c) Pour chaque ronde primaire de signature vous pouvez faire un maximum de 5 offres, vous devez identifier dans un courriel au commissaire : Le nom du joueur + son rang priorité + le nombre de jeton ufa que vous miser.

Comment ça fonctionne :

- a) À la fin de la période accordé pour chacune des rondes préliminaires, si le joueur a reçu seulement une offre d'une équipe. Ce joueur prendra la direction de sa nouvelle formation avec un contrat selon son salaire NHL selon CapFriendly AVV. Et les jetons miser par cette équipe lui seront retirés.
- b) Si un joueur reçoit plusieurs offres de différentes équipes, un tirage en % de chance versus le nombre de jetons miser sera effectués par la ligue. L'équipe qui gagnera le joueur se verra retirer ses jetons miser et les autres équipes non gagnantes ce verront rembourser de leurs jetons miser.

Exemples :

Connor McDavid est disponible au UFA ---- 4 équipes ont miser des jetons pour l'obtenir Columbus mise 35 jetons / Los Angeles mise 20 jetons / Ottawa mise 17 jetons / Montréal mise 7 jetons Un total de 79 jetons ont été miser : les chances de Clb 44% / LA 25% / Ott 22% / Mtl 9% Un tirage au hasard avec un logiciel sera fait ... Et le gagnant sera dévoilé.

Ronde secondaire :

- a) À la suite des 3 rondes primaire de signatures des UFA, si une équipe manque de joueurs, ils pourront en réclamés dans les joueurs non assignés (système de ballottage) ... Dans le système STSH les joueurs réclamer seront affichés pour une période de 24 heures. Le joueur signera avec l'équipe de son choix (selon système). Aucun jeton ne sera nécessaire pour cette ronde de signature UFA.

## **23-Cotisation et confirmation**

- a) Les formations devront payer leur cotisation avant de faire le premier choix du repêchage de la saison en cours, soit le jour même en argent comptant ou encore par transfert bancaire.
- b) Chaque DG devra confirmer son retour pour la saison suivant avant la fin des séries éliminatoires de la saison en cours. Une période sera annoncée.
- c) La cotisation pour la saison sera de \$45,00.

**© Tous droits réservés à la LSFH 2021-2023**

## **24-Bilan Budgétaire saison 2022-2023**

Description	Date	Total
Balance 2021-2022	01/08/22	\$3.97
License #1 Simon T Simulateur	04/08/22	\$ 25.00
WHC CA nom domaine LSFH.ca	17/08/22	\$ 37.49
Hébergeur Go Daddy	17/08/22	\$344.65
Support pour base de données	31/01/22	\$100.00
Programmeur pour le site	25/04/22	\$239.73
Coupe + Trophée + Plaquettes	20/05/22	\$175.03
Draft	18/06/22	\$175.00
Contribution 31 dg x 40\$	18/06/22	\$1243.97 \$151.04

Nombre de directeur payant 31 (commissaire ne paye pas) = somme \$par directeur.